

<https://ugtg.org/spip.php?article796>



# Distribution - Antilles, un îlot anti-concurrentiel

- Dossier spécial LKP - Pwofitasyon sé Yo ! -



Date de mise en ligne samedi 14 mars 2009

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

**Le ras-le-bol contre la vie chère a embrasé la Guadeloupe et la Martinique. Une situation due à un oligopole qui s'est constitué sur l'ensemble de la filière, sans que les pouvoirs publics n'interviennent.**

Il est près de minuit mercredi 18 février, à Baie-Mahault, commune de l'agglomération de Pointe-à-Pitre, quand une centaine de jeunes s'attaquent au centre commercial Destreland. Plusieurs commerces sont vandalisés. Parmi eux, l'hypermarché Carrefour et le supermarché Champion. Depuis le début de la crise antillaise, les grandes surfaces sont la cible privilégiée des manifestants. Symboles par excellence de la vie chère dénoncée par le puissant mouvement LKP, ces commerces ont également comme point commun d'être entre les mains de deux grandes familles békés, le Groupe Bernard Hayot et celui de Gérard Huyghues Despointes. La colère monte contre ces familles à la tête d'empires économiques. « Ils se gavent », « ils se remplissent les poches sur notre dos », hurlent les manifestants.

Le chariot du Martiniquais ou du Guadeloupéen est en effet plus cher que celui du métropolitain, même parisien. Selon le quotidien France-Antilles, la viande est 43% plus chère en Guadeloupe et en Martinique. Le prix des produits de marques est en moyenne deux fois plus élevé qu'en métropole : 3,85 euros le kilo de pâtes Panzani, contre 1,65 dans l'Hexagone ; 3,14 euros les 6 canettes de Coca-Cola, contre 2,31 ; sans parler des yaourts La Laitière, quatre fois plus chers ! Même la banane accuse une différence de prix pouvant aller jusqu'à 30%.

**Comment expliquer ces différences ? Quelle est la part des frais de transport, des taxes ? Pourquoi certains produits fabriqués localement, donc détaxés, sont quasiment aussi chers que des produits importés ? Quel est le niveau réel des marges du distributeur ? De l'importateur grossiste ?**

Sur l'inévitable banc des accusés, la grande distribution se dit sereine. Pour Alain Coridon, le président du Syndicat de la distribution et des grossistes alimentaires, il n'y a pas quarante explications : « Les prix s'expliquent par les frais d'approche. »

## Importations coûteuses

**La production locale étant limitée, les deux îles sont contraintes à l'importation massive. Or le fret maritime est cher.** « Un conteneur au départ du Havre est facturé 3 000 euros, relève Francette Rosamont, dirigeante de la lettre Inter-Entreprises, spécialisée dans l'économie antillaise. Le même en provenance de la Chine, pourtant plus lointaine, ne coûtera que 500 à 600 euros. » Les trois acteurs du fret, Marfret, CMA CGM et Maersk, s'entendaient sur leurs tarifs jusqu'à ce que Bruxelles, en novembre dernier, casse ce monopole...

Au-delà du transport, tous les produits en provenance de métropole doivent non seulement s'acquitter de droits de port, mais aussi d'un octroi de mer, taxe locale instituée pour protéger la production antillaise. Si bien que, avant même de rejoindre les rayons d'un hypermarché de Martinique, une bouteille d'eau Cristaline vendue à la sortie de l'entrepôt du Havre 0,14 euro arrive sur les quais de Fort-de-France à 0,38 euro. Pour autant, des compensations importantes existent. A commencer par le taux de TVA, qui n'est que de 8,5% dans les Antilles, et même de 2,1% pour l'alimentaire. Il faut y ajouter l'impact de toute la panoplie d'aides aux entreprises, et notamment les exonérations de charges sociales pour soutenir l'emploi. En 2008, celles-ci représentaient outre-mer 5 points de plus que celles consenties en métropole.

**Les prix exorbitants ne résultent donc pas uniquement de l'éloignement de la Guadeloupe et de la Martinique. Les services de l'Etat, à commencer par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, n'ont pourtant pas cru bon d'enquêter.** « La DGCCRF n'a jamais fait d'étude approfondie sur la formation des prix, atteste Michel Branchi, ancien chef d'enquête de la direction de la concurrence de Martinique, aujourd'hui à la retraite. Nous avons regardé de près Air France, le téléphone, mais jamais l'alimentaire. » La dernière étude comparée des prix de l'Insee entre les DOM-TOM et la métropole remonte à... 1992. Quant à l'idée d'un observatoire des prix lancée par le secrétaire d'Etat chargé de l'Outremer, Yves Jégo, elle avait été déjà proposée en 2001 par Lionel Jospin, mais n'avait jamais abouti. « L'Insee comme l'administration de la concurrence sont désormais équipés pour refaire ce type d'étude », rassure Stéphane Grauvogel, secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture de Guadeloupe. Le gouvernement a promis d'envoyer des renforts de Bercy. Enfin !

**Yves Jégo a quand même sa petite idée. « Les Antilles pâissent d'un problème de monopole, celui d'une économie insulaire, héritière des comptoirs », a pointé le secrétaire d'Etat. Quelques familles, pour la plupart békés, c'est-à-dire descendant de colons blancs, propriétaires des terres, se sont partagé des pans entiers de l'économie antillaise.**

Aux premiers rangs desquels figure le clan Bernard Hayot. Il suffit de se pencher sur le registre du commerce pour mesurer l'étendue de cet empire. Plus de 500 sociétés répondent au nom de Hayot dans les départements d'outre-mer. On trouve de tout. Sociétés immobilières, agroalimentaire, restauration, musées...

Mais c'est surtout grâce à la distribution que le Groupe Bernard Hayot s'est classé au 119e rang des fortunes françaises en 2008, la sienne étant évaluée par Challenges à 350 millions d'euros. Le conglomérat a mis la main sur les concessions automobiles, les locations de voitures.

Les cinq enseignes Mr. Bricolage des Antilles lui appartiennent ainsi que le Décathlon local. Surtout, il dispose de trois hypers Carrefour : deux en Martinique et un en Guadeloupe.

Il partage ce secteur très convoité avec la famille Gérard Huyghues Despointes, qui truste environ 60% des supermarchés des deux îles et l'essentiel des importations via une dizaine de sociétés de grossistes. Son frère, Alain Huyghues Despointes, a bâti son groupe grâce à des licences exclusives de grandes marques. Coca-Cola, Orangina, Yoplait, Candia, Miko... sont fabriqués dans ses usines. Conséquence : pour remplir leurs rayons, les grandes surfaces « indépendantes », comme Cora ou Système U, sont obligées de passer par Alain ou Gérard. Et d'en payer le prix...

## Marges confortables

Exemptés d'octroi de mer, les produits fabriqués localement restent pourtant hors de prix. Qu'est-ce qui permet de justifier que six canettes de Coca-Cola fabriquées en Martinique soient 35% plus chères dans les Antilles qu'à Paris, sinon les marges confortables que s'arrogent le fabricant en situation de monopole et le distributeur ? « Les marges des hypermarchés Carrefour propriétés des grands groupes familiaux antillais s'élèvent de 30 à 35% », avance Michel Branchi. Soit près de 10 points de plus qu'en métropole. Un chiffre contesté par le syndicat local de la grande distribution, qui avance des performances comparables. « En contrôlant une partie de l'appareil de production, de transformation et de distribution, ces familles ont constitué des groupes oligarchiques à l'organisation très verticale et n'ont aucun intérêt à la transparence », souligne le député (Gauche démocrate et républicaine) Jean-Pierre Brard, auteur d'une mission d'information parlementaire sur les DOM-TOM.

Pour casser les prix, il reste toujours la possibilité d'insuffler davantage de concurrence. La Guadeloupe, aussi peuplée que la Martinique, n'a que quatre hypermarchés, contre neuf pour sa voisine « Nous avons bien essayé de nous installer il y a une vingtaine d'années en Guadeloupe avant d'abandonner tellement le système était verrouillé

», lâche la direction d'Intermarché. Système U est parvenu à faire son trou aux Antilles. Le groupe de Serge Papin dispose notamment de deux supermarchés en Guadeloupe.

En juin 2007, voulant développer son enseigne, le distributeur répond à un appel d'offres lancé par la chambre de commerce de Basse-Terre pour la construction d'un Hyper U. **Alors qu'un amendement à la loi Dutreil précise qu'aucun groupe de distribution ne peut détenir plus de 25% de part de marché dans les DOM, c'est Bernard Hayot, déjà propriétaire d'un hypermarché sur quatre en Guadeloupe, qui emporte la mise. Le groupe Système U avait d'ailleurs déjà porté plainte contre Hayot au tribunal administratif de Pointe-à-Pitre pour « abus de position dominante ». Un dossier qui date de 2005, et dont l'instruction traîne sacrément en longueur.**

**Longtemps l'Etat s'est accommodé de cette situation.** Sans avoir une connaissance précise des prix, la puissance publique sait que la vie y est plus chère qu'en métropole. Au point de verser une prime de 40% à tous ses fonctionnaires travaillant en Guadeloupe et en Martinique. Trois décrets (1950, 1953 et 1957) ont fixé unilatéralement le niveau de cette revalorisation salariale. Aujourd'hui, cet amortisseur social que constitue la fonction publique contribue indirectement à alimenter et justifier les fortes marges. C'est le serpent qui se mord la queue.

## Différentiel de pouvoir d'achat

**Les effectifs de fonctionnaires dans les DOM sont pléthoriques. Ils représentent 37% des emplois en Martinique et 28% en Guadeloupe, contre environ 20% en métropole.** « Entre les salariés des grandes entreprises métropolitaines qui bénéficient de prime d'installation et le traitement revalorisé des fonctionnaires, c'est toute une population qui a les moyens d'absorber les prix élevés, conclut Bruno Franceschi, ancien directeur régional de France-Antilles, pendant qu'une frange importante de la population n'arrive plus à suivre un mode d'hyper-consommation qu'elle n'a pas choisi. » **Il n'y a pas que les républiques qui soient bananières. Il y aussi certaines économies.**

## L'essence, autre anomalie tropicale

**Fin 2008, alors que le prix du brut s'effondre, la baisse n'est pas immédiatement répercutée à la pompe en Guadeloupe. C'est l'étincelle qui met le feu aux poudres.** Deux mois plus tard, Total est accusé « d'enrichissement sans cause » par une note à Yves Jégo, secrétaire d'Etat chargé de l'Outremer. « Le prix des carburants est fixé par le préfet », se défend Total. Exact. Mais sur quelle base ? Il n'y a qu'une raffinerie pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane : la Sara, contrôlée par Total. Ce n'est pas un hasard : la législation européenne limite à 300 ppm la teneur en soufre des carburants, contre 10 en Amérique. « Pour parvenir à cette qualité de carburant, la Sara a dû investir 160 millions d'euros », explique un porte-parole de Total. Le prix final, estimé par la préfecture, est ensuite indexé sur le prix des produits finis nécessaires au raffinage et sur le prix du brut. « Il peut y avoir un décalage dans le temps à la hausse ou à la baisse », reconnaît-on à Total. Litote, quand on constate en décembre dernier que les prix en Guadeloupe étaient bien plus élevés qu'en métropole (1,77 euro, contre 1,08 en décembre pour le SP 95). D'où l'accusation d'enrichissement excessif. « Absurde, rétorque Total. La Sara a affiché une perte de 1,2 million d'euros en 2008. » Sauf que la filiale n'a aucune marge de manoeuvre dans son approvisionnement en brut et dans le choix du transporteur. Bref, le système est opaque.

## LES BÉKÉS QUI TIENNENT LA DISTRIBUTION

# I - GÉRARD HUYGHUES DESPOINTES

## Guadeloupe

- ▶ 1 Hypermarché Carrefour
- ▶ 4 Champion
- ▶ 19 Huit à Huit

## Martinique

- ▶ 4 Champion
- ▶ 18 Huit à Huit
- ▶ 8 Proxi

# II - GROUPE BERNARD HAYOT

## II.1 - Guadeloupe

- ▶ 1 Hypermarché Carrefour
- ▶ 1 Hypermarché Carrefour en projet
- ▶ 1 Décathlon
- ▶ 2 Mr. Bricolage
- ▶ 1 Casino Cafétéria

## II.2 - Martinique

- ▶ 2 Hypermarchés Carrefour
- ▶ 3 Mr. Bricolage.

Thiébault Dromard

[Challenges](#)

26.02.2009